



# Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HÉRANS

JUIN 2021 N°34

## Le mot du Maire



Chères Hérandounes, Chers Hérandous,

Cela fait maintenant un an déjà que je suis votre Maire. Ce début de mandat a été intensif avec la crise de la COVID 19. Dans cette situation particulière, nous avons eu à gérer au mieux le service public :

- Vous protéger en distribuant les masques fournis par la région dès le début de la pandémie.
- Mettre en place un service pour nos aînés par un agent communal afin d'éviter qu'ils se déplacent à la pharmacie et aux commerces alimentaires de Mens pendant les premier et deuxième confinements.
- Mettre à disposition de l'enseignante dès le premier confinement du personnel communal pour qu'elle puisse assurer la continuité de l'enseignement avec les enfants du personnel soignant à l'école et en même temps suivre le travail des enfants gardés par leurs parents à domicile pendant les deux premiers confinements.
- Mettre en place les directives de l'éducation nationale : Fournir à l'école des masques, des visières, réaménager la classe, délocaliser la cantine à la salle des fêtes, fournir les produits désinfectants.
- Assurer la continuité du service public. Nous avons réaménagé l'accueil à l'agence postale et à la Mairie. Je remercie encore l'ensemble du personnel communal pour ses efforts malgré les risques de la pandémie.

Nous avons proposé une aide aux habitants qui souhaitaient se faire vacciner dès février 2021.

Dès la mise en place du premier centre de vaccination à La Mure, nous avons proposé à nos aînés de les aider dans les démarches et le transport éventuel qui était assuré par un agent communal.

Dès la mise en place par la Com Com d'un centre de vaccination à la salle des fêtes de Clelles nous avons contacté chaque habitant éligible qui souhaitait se faire vacciner, en février les plus de 75 ans, en mars les plus de 70 ans, en avril les plus de 65 ans, le personnel communal et l'enseignante de notre école.

À la mi-mai 90 % des résidents permanents de plus de 65 ans de la commune étaient vaccinés

J'espère que nous allons enfin pouvoir retrouver une vie normale après une année très difficile pour chacun de nous, comme nous avons commencé à nous retrouver autour du repas de la fête de la Saint Jean le 26 juin.

Portez-vous bien, votre Maire,

Jean-Marie GARAT

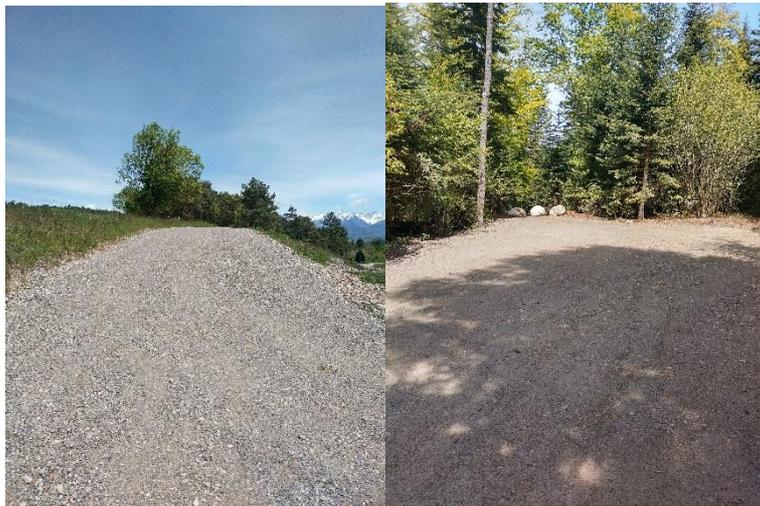
Le mot du Maire	Page 1
Il s'est passé	Page 2
Actualités	Page 5
Nous allons faire	Page 8

# Il s'est passé

## Aménagement d'une piste d'accès pour l'exploitation forestière :

La forêt en Trièves est menacée par le dérèglement climatique avec des périodes trop longues de chaleur et sécheresse, et son développement est aussi perturbé par le développement excessif de cervidés. La montagne d'Aurouze, au-dessus de Villard de Touage, est une des zones du Trièves où la forêt se porte le moins mal. En partenariat avec la commune de Cornillon, nous avons aménagé une piste qui part du col de Cornillon et dessert le sommet de la montagne pour permettre un entretien et une exploitation de cette forêt. Nous avons été aidés par des subventions de la Région

et du Département  .



## Panneau d'informations :

Nous avons réglé l'affichage sur le panneau d'informations afin qu'il ne fonctionne pas inutilement en pleine nuit.

Vous pouvez indiquer à la Mairie toute information d'intérêt général dont vous pensez qu'il serait utile de la présenter.



## Aménagement de l'école :

Nous avons installé une climatisation de la cantine, refait le toit et la baie vitrée de la bibliothèque, changé la porte et les fenêtres. Nous avons été aidés par le Plan école et par des subventions de la Région  et du Département .



# Budget : Résultats 2020

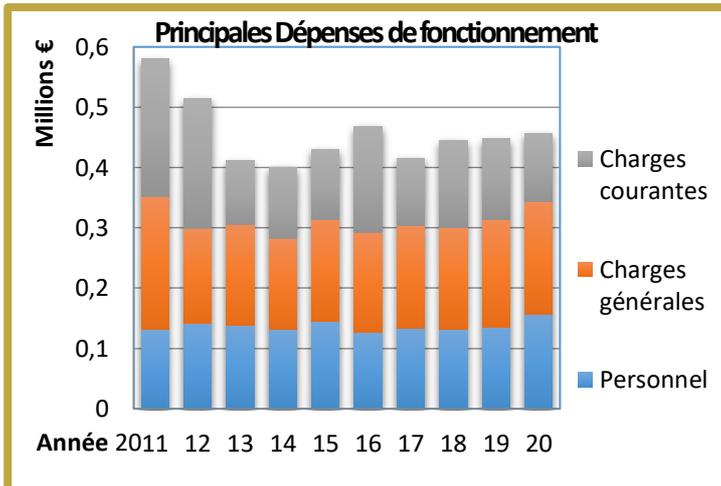
Le conseil municipal a approuvé en mars 2021 les comptes du budget communal 2020 et du budget de l'eau et assainissement 2020.

## Budget communal :

Les dépenses de fonctionnement sont :

- des dépenses de personnel (salaires et charges sociales) pour 166 000 €, en hausse de 6 000 € en raison de la hausse des charges sociales.
- des charges générales pour 188 000 € en hausse de 10 000 € en raison du Covid 19 (aménagement de locaux, fourniture de masques et produits, distributeurs de gel hydro-alcoolique).
- des charges courantes (éclairage public, voirie, bâtiments, assurances) pour 111 000 € en baisse de 22 000 € par renégociation avec le TE38 du coût de travaux d'enfouissement route de la Pierre du Dime, comprenant 39 000 € de contribution au budget de l'eau, 7 000 € de subventions aux associations 9 000 € de participation aux syndicats intercommunaux et service d'incendie.

Budget communal 2020		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	612 539,51 €	129 784,70 €
Dépenses	525 727,30 €	200 073,45 €
Report 2019	68 007,83 €	93 024,55 €
<b>Résultat</b>	<b>154 820,04 €</b>	<b>22 735,80 €</b>



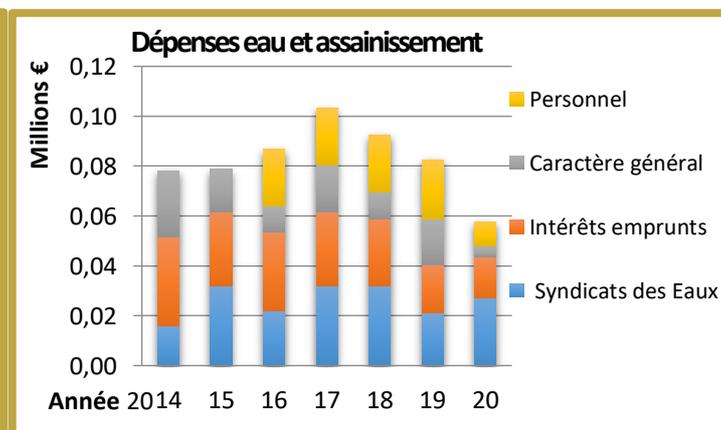
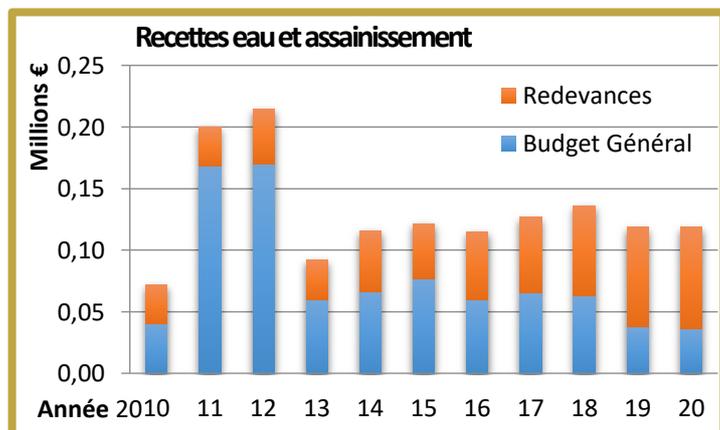
## Budget de l'eau et assainissement :

Les recettes de fonctionnement ne sont pas complètement assurées par les redevances indiquées sur vos factures d'eau. Le déficit est compensé par le budget communal (impôts locaux et autres)

Les dépenses de fonctionnement sont :

- le financement des 2 syndicats intercommunaux assurant notre alimentation en eau (27 000 € en 2020 au lieu de 21 000 € en 2019).
- les intérêts des emprunts (17 000 €, baisse liée à la renégociation des prêts en 2019).
- les dépenses générales (4 400 € en 2020 au lieu de 18 000 € en 2019, très peu de travaux en 2020 et fin des frais de notaire sur la construction des STEP).

Budget eau et assainissement 2020		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	141 123,97 €	63 540,11 €
Dépenses	129 272,11 €	74 373,54 €
Report 2019	-7 449,14 €	7 463,98 €
<b>Résultat</b>	<b>4 402,72 €</b>	<b>-3 369,45 €</b>



## Modification des taxes :

Le calcul de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière a changé.

La Taxe d'Habitation, qui était à destination des communes, est en cours de suppression (sauf pour les résidences secondaires).

Pour compenser le fait que les communes ne reçoivent plus la Taxe d'Habitation, il leur est attribué une part plus importante de la Taxe Foncière : Auparavant cette taxe était répartie avec un taux pour la Commune et un taux pour le Département, désormais il y a un seul taux, correspondant au total des deux taux précédents, et attribué uniquement à la Commune.

Si certains constatent une augmentation de la Taxe Foncière par rapport à ce qu'elle était auparavant, il ne s'agit pas d'une augmentation de taux décidée par la Commune, mais d'un ajustement de la base de calcul : certains logements étaient encore assujettis à une taxe calculée selon l'état datant d'il y a plusieurs décennies, ces bases de calcul sont progressivement corrigées pour inclure les améliorations constatées : ajout de salle de bains, chauffage, extension de logement, etc.

## ADMR :

L'ADMR est une association loi 1901 dirigée par 13 bénévoles et 10 actifs pour l'aide à domicile et l'aide familiale. Elle distribue 4000 repas par an aux personnes âgées ou handicapées. Nous avons apporté une aide de 800 € pour l'achat d'un véhicule, en plus de la subvention de 2400 € pour le fonctionnement annuel.

## Cérémonie du 8 mai :

En raison de l'épidémie de Covid, la cérémonie a eu lieu uniquement en présence des élus et anciens combattants.



## Fête des mères :

En raison de l'épidémie de Covid, nous n'avons pas pu faire la traditionnelle réunion du village pour cette occasion.



# Actualités

## Fête de la Saint Jean :

Cette année nous avons enfin fêté de nouveau la Saint Jean, le samedi 26 juin avec le comité des fêtes pour l'organisation générale, l'association des chasseurs pour la préparation du repas, le soutien de la municipalité pour un complément de financement et une aide technique.

Plusieurs autres personnes ou associations ont présenté leurs activités en marge de cette fête.



Dans l'ordre des images :

- Acca (chasseurs)
- Cré'Art
- Culture et Détente
- Ecoute Voir
- Trièves Gym

## Mobilité (déplacements et transports) en Trièves :

Des réunions, débats, manifestations, ont eu lieu concernant la mobilité en Trièves.

Que signifie la « mobilité » ? C'est tout ce qui concerne nos déplacements, pour toutes raisons (travail, vie courante, relations familiales, loisirs, etc.), pour les personnes valides ou pour les handicapés, par tout moyen de déplacement (à pied, en vélo, en voiture, en autocar, en train, etc.)

Pourquoi maintenant ? Parce que la Loi d'Orientation des Mobilités oblige à choisir avant le 1<sup>er</sup> juillet le mode d'organisation des mobilités. Les communes, qui en étaient responsables jusqu'à présent, ne seront plus compétentes. En effet, la mobilité implique le plus souvent d'aller à l'extérieur de la commune. L'organisation sera à la charge soit des intercommunalités, soit des régions.

Pourquoi se préoccuper de cette organisation de la Mobilité ? Les moyens de transport actuels utilisent surtout l'essence ou le diesel, et rejettent ainsi du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère. Ce gaz, en s'accumulant, est responsable d'un « effet de serre » qui se traduit par le dérèglement climatique : comme dans une serre, la chaleur s'accumule, il fait trop chaud, la chaleur provoque trop d'évaporation, les sols trop secs ne permettent plus à la végétation de se développer, la végétation trop sèche risque les incendies...

Comment faire évoluer les transports ? Il faut consommer beaucoup moins d'essence et de diesel. Il est intéressant d'utiliser des moteurs électriques mais il n'est pas possible de remplacer tous les moteurs trop rapidement car il faut d'abord être capables de produire assez d'électricité. Il serait absurde de la produire avec des centrales à fuel ou au charbon qui rejetteraient toujours autant de gaz carbonique. Il devient difficile de trouver des emplacements pour installer de nouveaux barrages. Il faut développer les productions « décarbonnées ». La plus classique est les centrales nucléaires mais avec l'inconvénient que les déchets radioactifs doivent être stockés en sécurité pendant des millénaires. Les autres possibilités actuelles sont les panneaux photovoltaïques et les éoliennes.

Est-ce qu'on peut imaginer d'autres solutions ? Oui, pour consommer moins, il faut mieux utiliser les moyens de transport : mieux vaut aller à pied ou à vélo classique chaque fois qu'on le peut, sinon mieux vaut utiliser un véhicule le plus léger possible (vélo à assistance électrique, voiture électrique la plus légère possible), et n'utiliser des véhicules plus gros que quand il faut transporter plusieurs personnes ou de grosses charges. Une voiture transportant 2 personnes, c'est 2 fois moins de consommation que 2 voitures. Se regrouper pour utiliser les voitures, que ce soit en famille, avec des amis, en covoiturage, en prenant des auto-stoppeurs, est l'amélioration la plus efficace que nous puissions avoir immédiatement. En voiture, respectons les piétons et cyclistes, ils participent encore plus que nous à cette évolution !

Solutions pour le covoiturage :

Bénévoles du Trièves : Mon Trièves Covoiturage, [www.facebook.com/groups/1813351922309849](https://www.facebook.com/groups/1813351922309849)

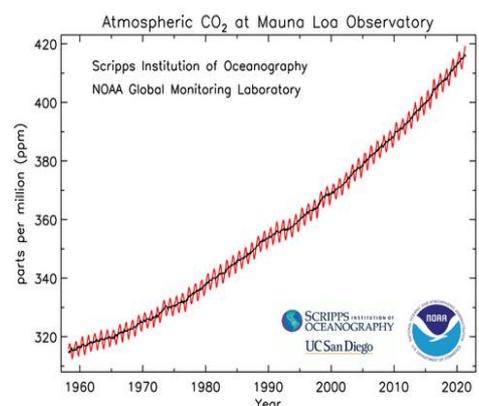
Association partenaire du Département : [rezopouce.fr](https://www.rezopouce.fr)

Par la Région : [movici.auvergnerhonealpes.fr/covoiturage-communaute/153/Trieves](https://movici.auvergnerhonealpes.fr/covoiturage-communaute/153/Trieves)

Pour l'autopartage :

A Mens : [citiz.coop](https://www.citiz.coop) (société, abonnements) ou [www.ouicar.fr](https://www.ouicar.fr) (particuliers)

A La Mure, plusieurs sociétés de location : Intermarché, Rentacar, Super-U...



### Point d'eau de La Jargne :



Nous avons installé à La Jargne un point de remplissage pour les citernes agricoles.

### Parking de Tourres :

Après étude et accord des habitants, nous avons commencé les démarches administratives pour l'échange de terrains nécessaires à la création de ce parking. Celui-ci permettra aux habitants et à leurs invités de stationner en laissant libres les places d'arrêt temporaire devant les bacs à déchets (et aussi comme jusqu'à présent l'aire d'approvisionnement en eau des agriculteurs).



### Alimentation en eau de La Loubière :

Nous étudions les travaux à faire pour le remplacement de canalisations dont l'état est préoccupant à La Loubière, en particulier celle jusqu'à l'usine Edf. Plusieurs centaines de mètres seraient à changer, représentant un budget important qui ne peut pas être engagé dans l'immédiat.



### Aménagement d'un local pour cabinet de kinésithérapie :

Nous avons transformé un local situé à l'arrière de la salle des fêtes, afin de permettre l'installation d'un cabinet de kinésithérapie qui sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 07 83 51 82 79.

L'accès se fera en passant sur la droite du bâtiment de la salle des fêtes.



### Fourniture d'équipement pour la vie scolaire :

Nous avons avec l'aide du « plan numérique de l'éducation nationale » acheté des tablettes informatiques et un projecteur afin de faciliter le travail des élèves et les habituer aux outils modernes.

# Nous allons faire

## Plan du village :

Un plan du village sera affiché en face de la mairie.  
Des extraits pourront être placés dans les hameaux.



## Réorganisation de lieu de loisirs pour les habitants :

La bibliothèque (derrière la Maison pour Tous) est en cours d'aménagement. Une nouvelle sélection de livres sera fournie par le service Culture de la Com Com en concertation avec les bénévoles organisateurs. D'autres livres pourraient être mis à disposition en échange libre entre habitants. Le fonctionnement serait très simplifié, il n'y aurait plus d'enregistrement informatique, ceux qui empruntent un livre auraient juste à inscrire sur un registre leur nom, la date, le titre du livre emprunté. Cette salle de bibliothèque restera utilisée pour les séances de lecture des élèves, et pourra être utilisée à la place de la Salle des Jeunes pour organiser des activités entre les enfants (réunions, jeux, anniversaires). Nous aimerions limiter aux enfants de l'âge de la scolarité primaire. Les ados ayant souvent plus d'invités et besoin de plus de place pourront s'organiser à la Salle des Fêtes.

Nous aimerions que des bénévoles nous aident à trouver un nom pour ce lieu, afin de le différencier de la Salle des Fêtes et de la Maison pour Tous. Il serait bien d'y organiser des activités, soit occasionnelles, soit selon un rythme à définir et à annoncer : lecture en commun, jeux, discussions, réunions, préparation d'excursions, etc.



## Reboisement :

Afin d'anticiper les difficultés d'adaptation naturelle des forêts, nous étudions une possible implantation d'arbres d'espèces différentes, capables de résister aux périodes de sécheresse que le dérèglement climatique rend plus importantes et plus fréquentes.

## Mairie de Saint Jean d'Hérans

Site : [www.saintjeandherans.fr](http://www.saintjeandherans.fr) Courriel : [st-jean-dherans@wanadoo.fr](mailto:st-jean-dherans@wanadoo.fr)

Ouverture (mairie et agence postale) : lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 8H45 à 12H

1 place de la Mairie Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans. Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

I.P.N.S. Crédits photos : p. 1 à J.M. Garat, 2 à B. Guérin et J.M. Garat, 4 et 5 à J. Reval, 7 à P. Collin et J.M. Garat, 8 à J. Reval